

SEANCE du 11 DECEMBRE 2020

Nombre de membres :

en exercice : 11 L'an deux mille vingt,
 présents : 11 le 11 décembre à 20 heures 30,
 votants : 11 le conseil municipal de la commune de LOUPIAC, dûment convoqué,
 s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
 Monsieur CAUSSE Patrick, Maire.

Date de convocation : 07/12/2020

Présents : Mmes, Meurs. : CAUSSE Patrick, AUGÉ Gilles, BERTRAND Marylène, BON Nicole,
 CRETE Bernadette, ESTRADA Laurent, POZZA Pascal, REY Eliane, ROUX Alain, SOULET Jean-
 Marc, VRECH Jacques

Représenté : néant.

Absent : néant.

Secrétaire de séance : ESTRADA Laurent.

Le compte rendu de la séance du 23 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Objet : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3-2020 DEL2020_56

Section de fonctionnement : inscriptions de crédits supplémentaires

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

D 622 : Rémun. Interm et honoraires	+ 39 934.00 €
TOTAL augmentation de crédits	+39 934.00 €
R 731 : impôts locaux	+35 003.00 €
R 73223 : FPIC fds Nat de Péréquation	+ 4 931.00 €
TOTAL augmentation de crédits	+39 934.00 €

**Objet : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA STATION
 D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC
 GRAULHET DEL2020_57**

La Communauté d'agglomération Gaillac -Graulhet a transmis en mairie un procès-verbal de mise à disposition de la station d'assainissement collectif. L'objet de cette mise à disposition résulte de l'application de la loi NOTRe et au transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020. En vertu de l'article L.1321-1 du CGCT doivent être transférés les biens immeubles et meubles affectés : aux ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (compétence assainissement).

A ce titre, il convient que la commune transfère les biens dont elle avait jusqu'à présent la gestion. Après délibération, le conseil municipal unanime,
 -autorise Monsieur le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de la station d'assainissement sur la commune.

**OBJET : travaux au bâtiment communal de la MAIRIE : demandes d'aides
 DEL2020_58**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander des aides dans le cadre d'une opération de travaux au bâtiment de la mairie. Il s'agit de la réfection du seuil de la porte d'entrée et de la rénovation des sous-bassement des façades détruits par le salpêtre ainsi qu'un retour de mur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,
 -approuve cette proposition

- accepte le devis de l'entreprise SUBSOL & FILS de Rabastens 81 pour un montant de : 495.00 € HT
- accepte le devis de l'entreprise TECHNIFACE de Saint-Juéry 81 pour un montant de : 5799.90 € HT
- Montant Total : 6294.90 € HT**
- décide d'inscrire la somme nécessaire à ces travaux au budget primitif de 2021,
- sollicite le concours de l'Etat, au titre de la DETR au titre de l'année 2021,
- sollicite une subvention auprès du Département du Tarn dans le cadre du FDT, Axe 1, Mesure 1,
- sollicite le concours de la Région Occitanie,
- approuve le plan de financement ci-dessous :
- Plan de financement prévu :
 - DETR 2021 : 30%
 - Département du Tarn : 30%
 - Région Occitanie : 20 %
 - participation communale : tout le reste (inscrit au B.P.2021)

OBJET : Pose d'une climatisation réversible dans le secrétariat de mairie : demandes d'aides DEL2020_59

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander des aides dans le cadre d'une opération concernant la pose d'une climatisation réversible dans le secrétariat de mairie. Cela permettra de réduire les coûts de chauffage et d'améliorer le confort pendant l'été.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,
- approuve cette proposition
 - accepte le devis de l'entreprise PINAFFO SERVICES de Loupiac 81 pour un montant de : 4920.00 € HT
 - Montant Total : 4920.00 € HT**
 - décide d'inscrire la somme nécessaire à ces travaux au budget primitif de 2021,
 - sollicite le concours de l'Etat, au titre de la DETR au titre de l'année 2021,
 - sollicite une subvention auprès du Département du Tarn dans le cadre du FDT, Axe 1, Mesure 1,
 - sollicite le concours de la Région Occitanie,
 - approuve le plan de financement ci-dessous :
 - Plan de financement prévu :
 - DETR 2021 : 30%
 - Département du Tarn : 30%
 - Région Occitanie : 20 %
 - participation communale : tout le reste (inscrit au B.P.2021)

OBJET : travaux d'aménagement routier dans la Rue des Chappuses : création d'un cheminement doux : demandes d'aides DEL2020_60

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander des aides dans le cadre d'une opération d'aménagement routier dans la Rue des Chappuses. Il s'agit de la création d'un cheminement doux piétonnier sous forme d'un trottoir le long de la rue des Chappuses afin de sécuriser principalement le trajet des enfants de la commune vers l'arrêt de bus.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,
- approuve cette proposition
 - accepte le devis de l'entreprise ROSSONI d'Ambres 81 pour un montant de : 56799.20 € HT
 - décide d'inscrire la somme nécessaire à ces travaux au budget primitif de 2021,
 - sollicite le concours de l'Etat, au titre de la DETR au titre de l'année 2021,
 - sollicite une subvention auprès du Département du Tarn,
 - sollicite le concours de la Région Occitanie,
 - approuve le plan de financement ci-dessous :
 - Plan de financement prévu :
 - DETR 2021 : 30 %
 - Département du Tarn : 30 %
 - Région Occitanie : 20 %
 - participation communale : tout le reste (inscrit au B.P.2021)

OBJET : travaux d'aménagement routier Route de l'Eglise : création d'un cheminement doux : demandes d'aides DEL2020_61

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander des aides dans le cadre d'une opération d'aménagement routier situé Route de l'Eglise. Il s'agit de la création d'un cheminement doux piétonnier sous forme d'un trottoir le long de la Route de l'Eglise afin de sécuriser principalement le trajet des enfants de la commune vers l'arrêt de bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

- approuve cette proposition
- accepte le devis de l'entreprise ROSSONI d'Ambres 81 pour un montant de : 66088.20 € HT
- décide d'inscrire la somme nécessaire à ces travaux au budget primitif de 2021,
- sollicite le concours de l'Etat, au titre de la DETR au titre de l'année 2021,
- sollicite une subvention auprès du Département du Tarn dans le cadre du FDT, Axe 1, Mesure 1,
- sollicite le concours de la Région Occitanie,
- approuve le plan de financement ci-dessous :
 - Plan de financement prévu : - DETR 2021 : 30 %
 - Département du Tarn : 30%
 - Région Occitanie : 20 %
 - participation communale : tout le reste (inscrit au B.P.2021)

Questions diverses :

Colis de Noël aux personnes âgées : cinq équipes de deux élus seront chargées de la distribution des colis.

En raison de la crise sanitaire, les élus (qui pour certains sont aussi membres du comité des fêtes) distribueront en même temps tous les colis (mairie et comité des fêtes).

(Port du masque obligatoire et distribution sur le pas de la porte)

Information sur les futurs travaux 2022 dans la Rue des Forges :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des travaux futurs dans la Rue des forges. L'achat d'une surface d'environ 150 m² sera nécessaire. Monsieur le Maire propose de commencer la démarche en 2021. L'ensemble du conseil municipal unanime approuve cette proposition.

Habillage des coffrets électriques des festivités : Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'habiller les coffrets électriques avec des briques foraines du même ton que la Halle et l'ensemble des autres bâtiments.

Il fait part de 2 devis :

1° devis : 834.00 €

2° devis : 5200.00 €

Après débat, le conseil municipal ne donne pas suite aux 2 propositions.

Monsieur Pozza a évoqué que depuis que les coffrets ont été réduits et rassemblés, le côté esthétique est vraiment bien intégré entre la murette et la Halle.

Madame Rey propose éventuellement de l'habiller avec un ensemble banc et jardinière.

Plantations autour des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter des fleurs sur différentes zones autour des bâtiments communaux :

- sur la gauche de l'entrée de la place de la mairie : 489.00 €
- zone sous les arbres le long de la rue des Chappuses : 1239.00 €
- zone à côté du parking de l'Ecole Démocratique et de la rue des Forges : 596.00 €.

Après débat, le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Signatures :

Présents : Mmes, Meurs. : CAUSSE Patrick, AUGÉ Gilles, BERTRAND Marylène, BON Nicole, CRETE Bernadette, ESTRADA Laurent, POZZA Pascal, REY Eliane, ROUX Alain, SOULET Jean-Marc, VRECH Jacques

Représenté : néant.

Absent : néant.